

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ MIXTE FRANCO-BRÉSILIEN

POUR L'ANNÉE DE LA FRANCE AU BRÉSIL EN 2009

La première réunion du Comité mixte Franco-Brésilien pour l'organisation de l'Année de la France au Brésil s'est tenue, les 3 et 4 mars 2008, au sein de l'auditorium de la Bibliothèque Nationale de Brasília.

La Délégation brésilienne a été conduite par M. Danilo Santos de Miranda, Président de la Commission Nationale de l'Année de la France au Brésil.

La Délégation française a été dirigée par M. Yves Saint Geours, Ambassadeur, Président du Commissariat Français Année de la France au Brésil, secondé par Mme Anne Louyot, Commissaire générale.

La première journée a été ouverte par M. Danilo Santos de Miranda et M. Yves Saint Geours, qui ont procédé à la présentation des commissariats français et brésilien et du concept de l'Année de la France au Brésil.

M. Antoine Poullieute, Ambassadeur de France, a honoré de sa présence l'ouverture et le début de cette journée de travail. En soutenant les propositions conjointes des deux commissariats, il a resitué les initiatives de l'Année de la France au Brésil dans le cadre du processus de mondialisation, et a exprimé le souhait qu'elles puissent servir à l'approfondissement des notions de partage humain, de construction d'un monde juste, ouvert et multipolaire, non uniformisant, soucieux du respect de la diversité culturelle et linguistique des peuples. L'Ambassadeur a, en outre, rappelé que dans un contexte d'ouverture des frontières, il n'existe plus d'espace clôt et a évoqué la richesse et la transversalité des relations franco-brésiliennes.

Le concept de l'Année de la France au Brésil a ensuite été exposé aux représentants de divers secteurs présents à cette réunion:

Département des Musées IPHAN, ANCINE, Secrétariat de l'Audiovisuel du MinC (Ministère de la Culture), APEX, MEC (Ministère de l'Éducation - CAPES, CNPQ), Bureau de la Musique Française à São Paulo, Ambassade de France à Brasília avec ses différents services, et ses antennes SCAC à São Paulo, Rio de Janeiro et Recife.

Les deux Commissariats ont réaffirmé leur volonté d'assurer la pérennité des projets, et souligné la nécessité de couvrir l'essentiel du territoire géographique brésilien, et de mettre en place une campagne de communication efficace.

Ils ont fait savoir que le lancement officiel de l'Année de la France au Brésil sera effectué par les Présidents Mr. Lula et Mr. Sarkozy, le 23 décembre prochain.

Mr Marcelo Coutinho, Directeur des Relations Internationales du Ministère de la Culture (MinC), a expliqué les procédures de mise en oeuvre des projets.

Il a indiqué que le Commissariat brésilien n'aura pas la capacité de soumettre des projets dans le cadre de la Loi Rouanet. Selon le dispositif légal, cette démarche pourra uniquement être faite par les auteurs français et brésiliens des projets labellisés.

Il a ajouté que la présentation de ces projets, au Brésil, pour labelisation par les deux Commissariats, se fera au moyen d'un formulaire qui sera mis à disposition prochainement sur le site du MinC.

Il a mentionné encore qu'une réunion de la Commission Nationale brésilienne sera convoquée dès que le Décret de création du Commissariat brésilien aura été publié au Journal Officiel de l'Union.

La seconde partie de cette journée de travail s'est poursuivie par l'examen conjoint des propositions de projets présentés pour labelisation .

Environ soixante-dix (70) projets ont été analysés, dans les domaines des arts visuels (patrimoine, art moderne et contemporain), de l'audiovisuel (cinéma, télévision, co-production) et des arts de la scène (musiques actuelles, musique classique, cirque et arts de la rue, théâtre, danse).

Trente-deux (32) projets ont été labellisés par deux Commissariats (la liste des projets labellisés est jointe en annexe à ce compte-rendu).

La réunion du Comité Mixte s'est poursuivie, la seconde journée, en présence des représentants des Secrétariats de la Culture de la plupart des états brésiliens (District Fédéral, Rio de Janeiro, São Paulo, Minas Gerais, Paraná, Santa Catarina, Saint-Esprit, Goiás, Tocantins, Pará, Piauí, Maranhão, Alagoas, Rio Grande du Nord, Amapá, Bahia, et Pernambuco). La collaboration des états a été sollicitée pour que l'Année de la France au Brésil puisse également toucher la majorité des régions brésiliennes.

Les Délégations ont, de plus, pris note des deux interventions suivantes :

Mme Claudia Adone, représentante du Secrétariat de la Culture de São Paulo, a sollicité du commissariat français, la venue de spécialistes du secteur culturel, pour mettre en place, au Brésil, une formation destinée aux gestionnaires artistiques et culturels brésiliens.

Mme Marie Frédérique Bergeaud, du Département des Etudes Européennes et Internationales du Ministère de la Culture et de la Communication Français a donné son accord pour la mise en oeuvre de cette proposition.

Dans le domaine de l'urbanisme, le représentant du Secrétariat de la Culture de Rio de Janeiro a souligné l'importance d'une réflexion conjointe sur les modalités de l'urbanisme français et nord-américain dans le développement urbain au Brésil, et, particulièrement, celui de Rio de Janeiro.

Dans la continuité de la réunion, ont été examinées les propositions françaises pour le texte de la « Présentation générale » de l'Année de la France au Brésil, qui sera diffusé sur les sites brésilien et français, ainsi que celui des « Principes Généraux d'Organisation » qui traite, également, des modalités de financement des projets.

Le premier texte a été validé. Le second fera encore l'objet de consultations et négociations complémentaires entre les deux Commissariats, avant d'être soumis pour validation lors de la réunion du comité mixte prévue fin mai à Paris.

La réunion de Brasília s'est déroulée dans un excellent climat de compréhension et de collaboration. Les représentants des différents secteurs du Gouvernement fédéral du Brésil, ainsi que les représentants des Secrétariats de la Culture des états brésiliens ont apporté des contributions positives pour la mise en oeuvre des projets, dans toute leur diversité et sur l'ensemble du territoire brésilien.

Les listes des membres des Délégations du Brésil et de la France sont mentionnées, respectivement, dans les annexes 1 et 2.

Le texte validé de la « Présentation Générale » de l'Année de la France au Brésil figure en Annexe 4. Les projets « labellisés » sont présentés en l'Annexe 5.